

De: ofabre@aidernosparents.org
Envoyé: mercredi 1 octobre 2014 09:19
À: ars-alsace-medico-social@ars.sante.fr
Objet: Stopper le projet de Télégestion du département 67
Pièces jointes: 140918_cg67.pdf
Importance: Haute

Madame, Monsieur,

Notre association représente les usagers de maintien à domicile.

Nos actions concernent la Télégestion (collecte numérique des horaires d'intervention) pour le suivi des heures réalisées :

Avant la Télégestion, il y a la feuille de temps en papier carbone en 3 exemplaires, 1 pour le bénéficiaire, 1 pour l'intervenant, 1 pour le gestionnaire du service d'aide. Après la Télégestion, le bénéficiaire et l'intervenant n'ont plus rien, le gestionnaire se garde toutes les données, qu'il manipule à loisir. Le gestionnaire indécide FRAUDE pour surfacturer le bénéficiaire, sous-payer l'intervenant.

Nous vous alertons sur le danger que représente le projet de Télégestion du département 67, pour les bénéficiaires et intervenants

Malgré nos nombreux échanges (voir courrier joint), le CG67 s'estime responsable ni de la Télégestion, ni des données des bénéficiaires et intervenants, arguant que son projet porte uniquement sur la Télétransmission, pas la Télégestion=Collecte qui dépend des services d'aide. Ces derniers s'estiment à leur tour non-responsables car le système est mis en place par le CG.

Or nous notons que le marché, au budget de 765.000 euros/an, a pour objet MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE TELEGESTION ET DE TELETRANSMISSION. Et d'après le chapitre 3.3 page 9 du cahier des charges : LE DEPARTEMENT FINANCERA LA TELEGESTION.

Nous vous laissons imaginer la gravité de la situation : ce jeu de ping-pong entre le pouvoir public représenté par le CG et les professionnels du secteur (services d'aide) nuit aux bénéficiaires et intervenants.

Veillez demander au CG67 : la clause « Information des bénéficiaires et intervenants » (exigence 3.9 du cahier des charges) est-elle une obligation ou un trompe-l'œil ?

Sur les 17 autres départements déjà équipés de Télégestion similaire depuis plusieurs années, aucun n'a d'Extranet Bénéficiaire et Extranet Intervenant qui fonctionnent. Le CG67 le sait et veut quand même acheter le dispositif.

Nous sollicitons votre intervention pour stopper ce projet.

De meilleures solutions existent, à vous de poser les bonnes questions ?

Nous sommes à votre entière disposition pour en discuter

Bien à vous,

Olivier Fabre
0601961690
Secrétaire Général
<http://AiderNosParents.org>
10 rue du Colisée, 75008 Paris